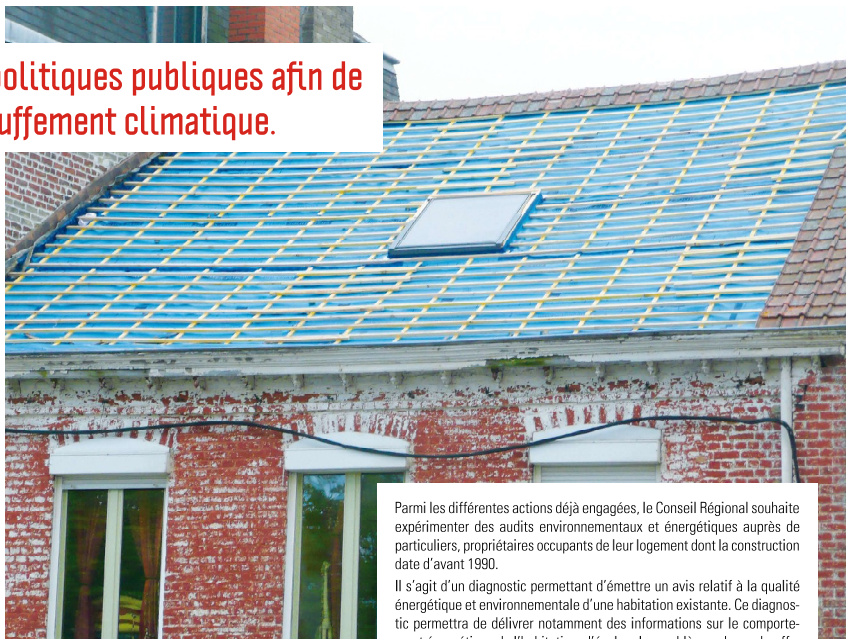


PROGRAMME RÉGIONAL POUR L'HABITAT ANCIEN

Un enjeu central des politiques publiques afin de lutter contre le réchauffement climatique.



Parmi les différentes actions déjà engagées, le Conseil Régional souhaite expérimenter des audits environnementaux et énergétiques auprès de particuliers, propriétaires occupants de leur logement dont la construction date d'avant 1990.

Il s'agit d'un diagnostic permettant d'émettre un avis relatif à la qualité énergétique et environnementale d'une habitation existante. Ce diagnostic permettra de délivrer notamment des informations sur le comportement énergétique de l'habitation, d'évaluer les problèmes de surchauffe, de proposer des améliorations, d'estimer les coûts et les économies que les travaux envisagés généreront, de fournir une information complète quant à la démarche globale de réhabilitation.

Cette expérimentation a pour objectif d'inciter les particuliers à entreprendre des travaux de rénovation environnementale et énergétique de leur logement et de contribuer à l'analyse et à la structuration du marché de la réhabilitation sur le Nord-Pas de Calais.

- 1 million d'euros
- 70.000 euros de communication
- 10 auditeurs formés à ce jour

